

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT-RÉGION  
 DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :  
 Le 29 mars 2023

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	3 <sup>ème</sup> séance
<b>Séance du 5 avril 2023</b>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 5 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-Point Ignace 97 139 Les Abymes) sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Étaient présents : 33 conseillers communautaires**

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 33
Votants : 40 (dont 7 pouvoirs)
▪ Dont pour : 40
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Président :** M. Eric JALTON  
**Vice-présidents :** Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)-Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)-Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PÉTRO- M. Pierre THICOT- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THÉOPHILE

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Camille MOUNIEN

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7**

Délibération n°2023.04.03/423
<b>Examen et vote des budgets – Exercice 2023</b>
<b>Budget annexe Environnement et cadre de vie</b>

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à M. Alain SORÈZE  
**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO- Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU- M. Fulbert HENRY à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Marie-Andrée MANDIL à Mme Maddly GARGAR- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS à Mme Marie-Camille MOUNIEN

**Rapporteur**

Mme Renée-George  
 NABAJOH-DELOUMEAUX

**Nombre de conseillers absents excusés : 4**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)  
**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS

**Nombre de conseillers absents non excusés : 4**

**Autres membres du bureau :** Mme Tania GALVANI  
**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 20 AVR. 2023

- publication sur le site internet ou notification, le : 28 AVR. 2023

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission finances réunie le 31 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** De voter le Budget primitif 2023 du *budget environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

## FONCTIONNEMENT

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>32 371 247,01 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	3 207 915,72 €
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	
73 Impôts et taxes	29 163 331,29 €
74 dotations et participations	
75 autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
041 - Recettes opération d'ordre	
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>32 371 247,01 €</b>
011 Charges à caractère général	17 402 427,55 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 508 000,00 €
014 Atténuation de produits	
023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	387 938,46 €
65 Autres charges de gestion courante	10 686 208,98 €
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	252 000,00 €
68 Dotations aux provisions	
opérations d'ordre	134 672,02 €

## INVESTISSEMENT

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 882 198,63 €</b>
001- résultat d'investissement	2 609 588,15 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	750 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
021 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	387 938,46 €
23 Immobilisations en cours	
recette d'ordre Investissement	134 672,02 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 882 198,63 €</b>
D001	
10 dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	3 239 515,40 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 - Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	140 610,75 €
204 subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	502 072,48 €
23 Immobilisations en cours	
26 participations et créances rattachées à des participations	
27 - Autres immobilisations financières	
dépense d'ordre Investissement	

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>36 253 445,64 €</b>
------------------------	------------------------

**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 20 AVR. 2023

Le président



Eric JALTON



La secrétaire de séance



Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 28 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 28 AVR. 2023

